

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 3 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

PROCURATIONS : 6

VOTANTS : 29

POUR : 29

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-53

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE - Jérémie VIAL - Annie MONNERY - Kenan SOLMAZ - Maria-Dolorès THUDEROZ - Emilie RATTON - Michaël DUCHAINE - Fatima BENKHEIRA - Geneviève TABARET - Clémentine FIGUET - Fabrice LARIOL - Sébastien MECHAIN - Corinne JOURDAN - Mégane JOURDAN - Jean-Pierre PODKOWA - Hélène TALARCZYK - Jean-Michel PEROUZE - Marlène CAPONI - Philippe MEYNIER - Marie-Christine ROSTAING - Mathias LAUNEY - Lucile CASSASSOLLES - Laurent BROSELIN.

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Patrick BERTHON (pouvoir à Yannick PAQUE) - Aurélie MARQUET (pouvoir à Fatima BENKHEIRA) - Patrick RAMON (pouvoir à Michaël DUCHAINE) - Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jérémie VIAL) - Loutfi BOUAJILA (pouvoir à Lucile CASSASSOLLES) - Magalie AÏDI (pouvoir à Laurent BROSELIN).

Étaient absents excusés : néant

Madame Clémentine FIGUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Mise à jour de la dénomination des voies et des lieux-dits dans le cadre de la mise en conformité de l'adressage communal et de la Base Adresse Nationale (BAN)

Une dénomination claire et différenciée de chaque voie et une numérotation précise des constructions sont indispensables pour faciliter l'intervention des services de secours (SDIS, SAMU, gendarmerie), la distribution du courrier, les livraisons, le déploiement de la fibre optique, ainsi que l'activité économique.

La commune doit par ailleurs publier ses données géolocalisées au format standardisé « Base Adresse Locale » (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN).

Une mise à jour de la dénomination des voies et des lieux-dits dans le cadre de la mise en conformité de l'adressage communal est ainsi nécessaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS » ;

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

Considérant qu'une dénomination claire et différenciée des voies et une numérotation précise des constructions sont indispensables pour faciliter l'intervention des services de secours (SDIS, SAMU, gendarmerie), la distribution du courrier, les livraisons, le déploiement de la fibre optique, ainsi que l'activité économique ;

Considérant que la commune doit publier ses données géolocalisées au format standardisé «Base Adresse Locale» (BAL) afin d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN) ;

Vu le travail de recensement et de vérification des voies et adresses de la commune de Beaurepaire ;

Vu le tableau annexé à la présente délibération recensant les nouvelles dénominations et les anciennes adresses correspondantes ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le plan général d'adressage de la commune comprenant la dénomination des voies (nouvelles dénominations et régularisations) et la numérotation métrique ou séquentielle de l'ensemble des constructions, telles que listées dans le document annexé à la présente délibération.

- **APPROUVE** la correspondance entre les anciennes adresses et les nouvelles dénominations figurant dans l'annexe à la présente délibération.

Les nouvelles dénominations se substituent aux anciennes appellations pour l'identification des voies concernées.

- **ADOpte** la numérotation des maisons et autres constructions situées sur les voies concernées. Elle sera, le cas échéant, établie ou actualisée par arrêté du Maire, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

- **AUTORISE** la mise à jour des données d'adressage de la commune de Beaurepaire et leur transmission par le dispositif prévu à cet effet afin d'assurer leur intégration dans la Base Adresse Nationale (BAN).

- **DECIDE D'INFORMER** les habitants, propriétaires et occupants concernés par une modification de leur adresse par la commune.

Les organismes et services concernés pourront également être informés des modifications apportées à l'adressage communal.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la fourniture et à la pose des panneaux de signalisation des voies sont inscrits au budget communal.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Maire,
Yannick PAQUE



NOUVELLES DENOMINATIONS DE VOIES	ANCIENNES ADRESSES
Chemin aux Cros	Route de Pact
Chemin Degaut	Route de Pact
Chemin de la Grange Guerin	Route de Jarcieu / chemin de Fayaret
Chemin de la Grange Robert	Route de Jarcieu
Chemin de Montanay	Chemin de Fayaret
Chemin des Iris	Rue Chantemerle - Lot le Clos des Paillères
Chemin des Meissonnières	Rue Chantemerle - Lot les Meissonnière
Chemin des Quatre Vents	Chemin de Rouclavard
Clos du Séchoir	Chemin de Combalon
Impasse Adonis	Route de Vienne – lot l'Adonis
Impasse Bellevue	Route de Jarcieu – lot Château Feuillet
Impasse Clos Alexia	Rue chantemerle – lot Clos Alexia
Impasse de la Campagne	Chemin de la Campagne
Impasse de la Ferrière	Route de Pact
Impasse de l'Albizia	Route de Pact
Impasse de la Moraine	Chemin de Fayaret
Impasse de la Plaine	Route de Jarcieu
Impasse de Lapeyrouse	Route de Jarcieu
Impasse de la Rame	Route de Marcollin
Impasse de la Rose	Rue Chantemerle - Lot le Clos des Paillères
Impasse de la Verne Nord	Chemin de la Verne Nord
Impasse de l'Eden	Chemin du Battoir
Impasse de l'Eglise	Passage de l'Eglise
Impasse de l'Hôpital	Passage de l'Hôpital
Impasse de l'Œillet	Rue Chantemerle - Lot le Clos des Paillères
Impasse des Abricotiers	Chemin du Poulet
Impasse des Blés	Route de Jarcieu
Impasse des Calvaires	Chemin des Ruettes
Impasse des Charmes	Chemin du Plateau – lot les Charmilles
Impasse des Châtaigniers	Route de Vienne – lot les Châtaigniers
Impasse des Colzas	Route de Jarcieu
Impasse des Copières	Chemin des Copières
Impasse des Coquelicots	Route de Jarcieu
Impasse des Fromentaux	Route de Lens Lestang
Impasse des Ifs	Route de Pact
Impasse des Lauriers	Avenue Charles de Gaulle
Impasse des Lupins	Route de Jarcieu
Impasse des Luzernes	Route de Jarcieu
Impasse des Lys	Rue Chantemerle - Lot le Clos des Paillères
Impasse des Marguerites	Rue Chantemerle - Lot le Clos des Paillères
Impasse des Marronniers	Route de Vienne – lot en Barral
Impasse des Mats	Chemin Nord du Poulet
Impasse des Micocouliers	Route de Vienne – lot les Châtaigniers
Impasse des Noyers	Route de Vienne – lot en Barral
Impasse des Pêcheurs	Chemin du Poulet
Impasse des Pépinières	Avenue Louis Michel Villaz
Impasse des Platanes	Rue Chantemerle - Lot le Clos des Paillères
Impasse des Sylvains	Route de Jarcieu – lot les Sylvains

Impasse des Tournesols	Route de Jarcieu
Impasse des Traverses	Impasse de la Voie Ferrée
Impasse des Trèfles	Route de Jarcieu
Impasse des Tuyas	Avenue d'Auenwald
Impasse du Baco Noir	Place du Poulet
Impasse du Battoir	Chemin du Battoir
Impasse du Couchant	Chemin de Beausoeil
Impasse du Merle Siffleur	Rue Chantemerle – lot au Merle Siffleur
Impasse du Plein Ciel	Chemin du Plein Ciel
Impasse du Pouloux	Chemin du Pouloux
Impasse du Ruisseau	Chemin du Ruisseau
Impasse du Serrein	Avenue de la Valloire
Impasse en Barral	Avenue d'Auenwald – lot les Copières
Impasse en Vachère	Route de Vienne
Impasse Grange Neuve	Route de Pisieu
Impasse La Combe Sauvage	Chemin du Château d'Eau – lot la Combe Sauvage
Impasse la Maladière	Route de Marcollin
Impasse la Symbiose	Chemin de Fayaret
Impasse le Pré Vert	Route de Vienne – lot le Pré Vert
Impasse les Cèdres	Route de Pact
Impasse les Cyprès Nord	Chemin de Combalon
Impasse les Fusains	Chemin du Poulet
Impasse les Lilas	Chemin du Poulet
Impasse Montée de la Poyat	Montée de la Poyat
Impasse Noah Blanc	Route de Jarcieu
Impasse Poizat	Route de Marcollin
Impasse ZA Pré Mornay 2	Route de Manthes
Impasse ZA Pré Mornay 1	Route de Manthes
Montée Feuillet	Montée Château Feuillet
Place de la Paix	Rue du 8 mai 195 / rue du 11 nov
Place Jean Moulin	Avenue Jean Jaurès
Passage Copières	Avenue d'Auenwald – lot les Copières
Passage des Magnolias	Avenue d'Auenwald
Passage des Mûriers	Chemin Ouest du Poulet
Passage des Nays	Av Charles de Gaulle / impasse des Nays
Passage du Clos	Chemin Ouest du Poulet